



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018	FINANCES
N° d'enregistrement 2018 / 7 / 0-07	DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (DOB)

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION Le 14 février 2018
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	26	3	29	0	Pour Le Maire par délégation. 
Certifié exécutoire compte tenu de :						
L'AFFICHAGE EN MAIRIE Le 26 FEV. 2018	LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE Le 26 FEV. 2018	LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE Le 26 FEV. 2018				

L'An deux mille dix-huit, le vingt-deux février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DÉBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS

Mme DÉBRAS, Maire, M. CHAGNEAU, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, M.SABA, Mme BAES **Adjoints**, M. VINCENT, M. MAZUET, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, Mme BRET, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHAINRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, Mme LE GALL **Conseillers Municipaux**.

PROCURATIONS

Mme Claudine MAURY donne procuration à Mme Karine GIOGLI.
M. Maximilian ESSAYIE donne procuration à Mme Gisèle GIUNIPERO.
M. Jean-Pierre DERMIT donne procuration à M. Guillaume FORTUNÉ.

Madame le Maire, rapporteur, EXPOSE :

PREAMBULE

Comme le prévoit l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport est une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les habitants et les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat, il fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

L'année 2018 marque la seconde partie de ce mandat municipal. Depuis 2014, la collectivité a vécu les évolutions de compétences liées à la loi NOTRe et MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la baisse des dotations d'Etat et la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015. Malgré cela, la majorité municipale est déterminée à mettre en œuvre les engagements du programme municipal qui a été choisi par les Biotois. Pour cela, durant cette année 2018, le budget permettra de déployer visiblement les dispositifs, les politiques publiques et les travaux pour une évolution positive et durable du territoire de BIOT au bénéfice de ses habitants.

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

I – Le contexte

I. Le contexte national

Le présent rapport, tel que prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, doit permettre de définir les grandes lignes et les choix stratégiques pour la préparation du budget 2018.

Après quatre années de réduction des concours financiers de l'Etat, le budget 2018 des collectivités locales s'inscrit dans un nouvel environnement financier, instauré par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 et la loi de finances 2018.

Les efforts demandés aux collectivités locales sur la période 2018-2022 pour réduire le déficit public de l'Etat, et les mesures prévues à ce titre par la loi de programmation des finances publiques constituent de nouvelles contraintes budgétaires qui s'imposent et réduisent leur liberté de gestion.

Avant de dresser les grands axes d'orientation du budget 2018, il convient de décrire le contexte économique et législatif dans lequel nous nous situons pour préparer ce budget et de présenter la situation budgétaire de la commune au regard de l'évolution de ces dernières années et sa comparaison avec les communes de même importance.

Afin de se conformer à l'article L2312-1 du CGCT rendant obligatoire une information détaillée sur la gestion de la dette et la situation du personnel communal lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le présent rapport détaillera ces points.

• Un contexte économique globalement plus favorable

La croissance s'accélère partout en Europe du fait de la hausse de la demande en provenance des pays émergents, du faible niveau d'inflation, de la reprise du commerce mondial... La France profite de cette amélioration de la conjoncture avec une croissance estimée par l'INSEE, à 1,9% en 2017, niveau le plus haut depuis 2011. Toujours, selon l'INSEE, l'activité devrait poursuivre sur un même rythme en 2018.

Sur le front du chômage, la tendance est à la baisse au niveau national -0,5% sur an alors que le nombre de chômeurs progresse dans les Alpes-Maritimes de 0.7 % sur un an. En Paca, le nombre de chômeurs a augmenté, dans le même temps de 0,8 %.

• Un contexte législatif qui resserre le contrôle de l'Etat sur la gestion des collectivités

La Loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les administrations publiques locales devront contribuer pour un quart à la réduction du déficit public national en dégagant 13 milliards d'économie sur les dépenses publiques d'ici 2022.

Pour atteindre cet objectif, elle instaure un mécanisme d'encadrement des dépenses sur trois ans pour les 319 plus grandes collectivités.

L'Etat fixe aux collectivités territoriales trois objectifs :

- Le plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an, en moyenne sur la période 2018-2022.
- La réduction annuelle de leur besoin de financement par emprunt.
- Le maintien d'un délai de désendettement en dessous d'un plafond de référence qui est de 12 ans pour les communes.

Le 1^{er} objectif relatif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, constitue pour les collectivités un impératif assorti de sanctions, alors que les deux autres ne sont que des normes indicatives.

Notre commune n'est pas concernée, cependant nous poursuivrons en 2018 nos efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement avec une baisse de -2% par rapport au BP 2017.

La loi de finances 2018, prévoit un certain nombre d'indicateurs utiles à la préparation des budgets des

collectivités
HR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

- Le taux de croissance du PIB est pris en compte pour 1,7%.
- Le taux prévisionnel d'inflation, hors tabac, est retenu pour 1%, soit l'équivalent de l'inflation constatée en 2017, après les 0,2% de 2016.
- Le taux d'actualisation nominale des bases de Foncier bâti est fixé à 1%, pour 2018, après 0,4% en 2017.

Elle prévoit également 3 mesures importantes concernant :

- Le Fonds de Péréquation intercommunal et communal (FPIC) qui à partir de 2018 est maintenu à 1 milliard d'euros alors qu'il était prévu, lors de sa création en 2012, qu'il atteigne 2 % des produits fiscaux du bloc communal.
- Les dotations de l'Etat sont globalement reconduites au niveau de 2017, mais le système de La Dotation Général de Fonctionnement (DGF) négative perdure.
- Les règles d'imposition de la taxe d'habitation sont modifiées : mesure phare du PLF 2018, La taxe d'habitation est supprimée pour 80 % des Français. Pour ceux qui sont concernés, le montant de la taxe d'habitation va diminuer progressivement pendant trois ans : elle baissera de 30 % dès 2018, 65 % en 2019 et ne sera plus due au titre de la résidence principale d'ici 2020.

2. Le contexte budgétaire et financier de la commune de Biot

La commune présente une situation financière saine, malgré la diminution de nos marges de manœuvre, comme le démontre l'analyse rétrospective budgétaire 2012-2016, de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques Adjoint en 2017.

Il est à noter, au titre de la rétrospective 2012-2016 :

- une évolution des recettes de fonctionnement de 7%, entre 2012 et 2016 malgré la baisse continue de la dotation générale de fonctionnement (DGF) de l'Etat. Cette évolution est en large partie liée à l'augmentation des recettes fiscales (6.5% en moyenne annuelle) portée uniquement par la progression des bases puisque la municipalité a maintenu constants les taux d'imposition.
- une évolution des dépenses de fonctionnement de 3 % entre 2012 et 2016
- une progression de l'épargne brute de 26 % malgré l'impact de catastrophe du 3 octobre 2015.
- après la fin du cycle d'investissement du mandat 2008-2014, la reprise de l'investissement en 2016 avec 434€ par habitant, ratio au-dessus de la moyenne nationale et départementale.
- une baisse continue de l'annuité de la dette en absence de souscription de nouvel emprunt depuis 2013, hors renégociation d'un emprunt en 2016.
- un encours de dette qui reste cependant supérieur aux moyennes départementales et nationales des communes de même niveau même si l'écart tend à se résorber. La capacité de désendettement de la commune, telle que définie à l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, se situe aujourd'hui à 4,7 ans soit bien en deçà du plafond national de référence fixé à 12 ans.

Au vu de la comparaison des données 2016 avec les communes de la strate (DGCL)

- les recettes de fonctionnement de la commune sont supérieures de 30 % à la moyenne de la strate
- les dépenses de fonctionnement supérieures de 14 %
- une épargne brute supérieure de 104 %
- des dépenses d'investissement supérieures de 70%

Cette analyse rétrospective, et la comparaison avec les communes de la strate confirme les bons équilibres budgétaires de la commune.

La majorité municipale maintiendra en 2018 les trois axes financiers qu'elle a définis en début de mandat :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition pesant sur les Biotois
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en vue de mettre en place une politique d'investissement couteuse et responsable
- Maîtriser l'endettement de la commune

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

Ville de Biot - Conseil Municipal du 22 février 2018 – 2018/7/0-07 – 3/19

II – Les orientations budgétaires 2018

I. Gérer la commune : « la bonne gestion »

- Une intention claire :

La commune rencontre

- des contraintes budgétaires : baisse des dotations d'Etat, transferts de compétences...
- des contraintes administratives : mobilisation des services pour la conduite des projets, dans un contexte d'évolution significative de l'environnement législatif
- des contraintes imposées, liées à la sécurité : sécurité Attentat, Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêts (PPRIF), Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- des contraintes spécifiques : résolution des suites de la catastrophe naturelle de 2015.

La majorité municipale a décidé de maintenir les marges nécessaires à une politique d'investissement soutenue et responsable.

Pour cela, il est nécessaire d'optimiser le fonctionnement interne. Cela passe par une réduction de la masse salariale et une baisse des dépenses de fonctionnement.

Pour garder la même qualité du service public, la réduction de la masse salariale se prépare, elle nécessite une posture proactive d'anticipation chaque fois qu'un agent quitte la commune.

C'est alors l'occasion de questionner l'organisation du service, les relations entre services, les lieux de travail, l'utilisation de l'outil numérique,...

La baisse des dépenses de fonctionnement passe par un respect du cadre budgétaire posé lors des arbitrages. De nouveaux arbitrages seront sans doute nécessaires lors de la survenue d'imprévus durant l'année, ils devront s'inscrire dans le cadre à la place de projets jugés moins prioritaires.

- Une organisation des services performante

En préparation de l'exercice budgétaire 2018, les derniers mois de l'année 2017 ont été consacrés à une nouvelle vision de l'organisation des services pour :

- faciliter les relations internes dans
 - La maîtrise des projets phares
 - Le recours aux services supports (Finances, RH, communication...)
 - Le suivi budgétaire
- optimiser le temps de travail
 - mutualisation entre des services
 - changement d'horaires
 - regroupement en un même lieu de certains services
 - ordonnancement des travaux d'entretien
 - outils numériques, dématérialisation
- valoriser les relations avec les autres collectivités et partenaires institutionnels : communes voisines, CASA, SMIAGE, CD06, Région, Pôle Métropolitain de l'Ouest à venir.
 - mutualisation entre des services
 - recherche de subventions

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

2. Evolution du village en un cœur de ville : « Ensemble, revenons à Biot village »

Le village, centre-ville avec ses services publics et autres (mairie, poste, musée, médiathèque, commerces, boulangerie) doit évoluer grâce à ses nouveaux équipements, à l'installation de nouveaux habitants et doit s'étendre.

- **2018, année de mise en œuvre des travaux au village**
 - **Aménagement du versant des Bachettes** : attendu depuis 30 ans, il aura une centaine de places de parking supplémentaires, c'est un véritable aménagement paysager qui lie un espace naturel à un espace urbain. Une place publique de 400 m² complètera ce lieu d'accueil. Il permettra d'accueillir plus facilement et gratuitement non seulement des visiteurs et touristes mais aussi de nombreux Biotois qui avaient perdu l'habitude de venir au village.
 - **Nouvelle salle polyvalente** : répondant aux besoins de la vie associative et de la vie culturelle, elle permettra aussi l'archivage municipal. Jouxant le projet des Bachettes, elle donnera accès à un nouveau parvis grâce à un ascenseur.
 - **Place de l'Église** : attendue depuis plus de 10 ans, la réfection de la Place de l'Église en complément de la restauration de l'Église va magnifier ce monument historique et contribuer à son attractivité.
 - **Logements impasse de la Bourgade** : 4 logements sociaux sont prévus par Sophia Antipolis Habitat, sur une ancienne parcelle communale.

- **2018, les études avancent.**
 - **Rue St Sébastien et Place des Arcades**: la maîtrise d'œuvre, sous gestion de la SPL Sophia, élabore le projet qui complètera la rénovation du village.
 - **Logements à St Eloi** : le projet avance, une étude environnementale a été demandée par la DREAL, la procédure de concession sera lancée en février, il est prévu une crèche et 110 à 150 logements.
 - **Logements chemin Durbec** : ce projet est privé, le permis de construire devrait être déposé en ce début d'année, 70 logements sont prévus dont 22 locatifs sociaux.

3. Un service public plus proche et plus qualitatif

La qualité de vie dépend d'une relation et d'un dialogue constants entre les citoyens et le service public rendu par la collectivité, dans lequel sont fortement impliqués les élus.*

De plus, il est capital de susciter et de promouvoir la collaboration entre les habitants.

- **Le Comptoir Citoyen :**

Ce guichet unique situé en mairie principale inclut et prolonge le « Comptoir des Initiatives ». Il est le pivot de la relation aux administrés, aux associations parce que la municipalité se doit d'être d'abord un pôle de service pour les Biotois. A côté de l'Agence Postale Communale, il assurera aussi un relais avec le service Etat-civil.

- **Vie associative :**

Le Comptoir Citoyen sera le guichet d'aide et de conseil aux associations pour les demandes de subventions communales, certes, mais aussi auprès des autres institutionnels, les réservations de salle, la mise à disposition de matériel.

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

- **Le service Etat-civil**

Pour davantage d'efficacité, le service Population et Citoyenneté est installé en mairie annexe avec le Gupii afin de se professionnaliser sur les démarches administratives autour de la station biométrique. Il récupère en effet de nouvelles missions transférées de l'Etat (PACS, changement de nom et prénom,...) avec un développement numérique de la gestion des formalités d'état civil.

- **Les permanences du Maire et les visites de quartiers**

Il est important de parler des problèmes rencontrés dans une relation directe entre élus, services et administrés. La municipalité ne peut pas tout faire mais elle doit écouter et, autant que possible, rendre lisibles ses priorités et ses choix dans une explication claire des contraintes et des possibles.

- **Les conseils de quartiers**

Le travail participatif avec les conseils de quartiers se poursuit, il sera désormais suivi par le Comptoir Citoyen.

- **La lutte contre les incivilités**

Projet issu des nombreuses requêtes des conseils de quartiers et des visites de quartiers : réduction de la vitesse des véhicules, dépôts sauvages, nuisances sonores... Ce projet sera lui aussi en lien avec les Conseils de quartiers.

- **Mon avis citoyen, le site web biot.fr et les réseaux sociaux**

Mon avis citoyen un nouvel outil mis en place depuis juin 2017, il permet aussi de mieux entendre les observations de ceux et celles qui préfèrent interroger la municipalité par les canaux numériques. Il est aussi possible de communiquer via les autres outils numériques.

Le site web, toujours dans l'actualité communale, se veut être aussi une mise à disposition des documents officiels auprès des administrés.

- **Le travail de concertation avec le quartier des Soulières**

C'est un exemple de la manière de construire un avenir ensemble, en tentant de faire de l'intérêt général un principe de convergence et de rapprochement. Visites sur place et ateliers de réflexion sont mis en œuvre pour construire l'avenir d'un quartier à enjeux.

- **Mise en valeur de l'entretien voirie**

Pour une qualité de vie effective, une attention sera donnée sur le nettoyage des voiries, l'entretien des espaces verts et les petites réparations. Pour cela, il est prévu l'acquisition d'une balayeuse neuve de 2 m³ et une convention de mutualisation avec la commune de Valbonne pour une balayeuse de 5 m³.

La mise en accessibilité, grâce au PAVE et à l'AD'AP (année 3), sera poursuivie avec la Commission municipale de l'accessibilité et les associations concernées.

- **Régie municipale funéraire et extension du Cimetière de la Rine**

Parmi tous les services publics, la création de la régie municipale funéraire est un de nos projets phares. Son activité, appréciée, sera complétée par l'ouverture durant 2018 de l'extension du cimetière de la Rine, actuellement en travaux.

- **Les services périscolaires et parascolaires, la petite enfance**

La mise en place d'un Projet Educatif Territorial a permis la création d'un service périscolaire de qualité. Le nouveau marché de restauration scolaire permet un passage à 25% environ au bio.

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

- **L'espace des Arts et de la Culture**

Véritable emblème de la culture à Biot, huit professeurs ont été titularisés par la loi Sauvadet. Les nombreux concerts et spectacles donnés par les professeurs sont d'une qualité rare. La location des salles d'Anthéa sera reconduite.

- **La solidarité intracommunale**

Biot est une commune grevée de deux plans de prévention des risques naturels : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêts (PPRIF). Les obligations, les contraintes imposées par l'Etat et les risques réels encourus concernent un nombre important de Biotois. La municipalité souhaite faciliter et renforcer la solidarité entre les Biotois dans la mise en œuvre de ces prescriptions.

Les services municipaux, très sollicités, suivent les dossiers fonds Barnier avec constance et attention. Les premières déconstructions seront faites au printemps 2018.

4. Conclusion : la vie à BIOT dans un environnement d'exception que l'on cultive.

- **Un environnement d'exception**

L'environnement économique, technologique, culturel et naturel contribue à l'attractivité de la commune pour les nouveaux Biotois, les entreprises, les touristes et les visiteurs. Il est capital de travailler sans cesse ces éléments d'attractivité.

- **Attractivité pour les familles**

A Biot, les nouveaux Biotois viennent chercher la proximité avec la technopole, des services publics de qualité (écoles, bio à la cantine, EAC, associations).

A St Philippe, les jeux d'enfants seront remis aux normes de sécurité et des éléments neufs seront installés.

- **Attractivité économique**

Les entreprises installent leur siège ou leur R&D sur la partie sophopolitaine de Biot, qui possède les nouveaux espaces où la technopole peut se développer.

- **Qualité d'accueil touristique**

L'offre patrimoniale et culturelle est remarquable et remarquable. Il est vital de la promouvoir et de la renforcer. L'Office du Tourisme a obtenu le label Qualité tourisme, le projet innovant « Silver Tourisme » avance en collaboration avec tous les acteurs économiques de la commune.

- **Biot, un patrimoine riche et entretenu**

Après la restauration de la Chapelle St Roch, celle de la place de l'Eglise sera soutenue par une souscription avec la Fondation du patrimoine.

L'association « Biot au jardin » va, par convention, entretenir et réhabiliter la Vigne Communale.

- **Biot, ville en transition**

Le festival des Souffleurs d'avenir verra sa 4e édition au mois d'avril 2018. Le projet territoire « zéro déchet » remporte un vrai succès et sera poursuivi avec UNIVALOM et ENVINET. Les associations « Biot au jardin », « Repair Café », « alter azur », « la Créative » sont en partenariat avec la commune pour la mise à disposition de moyens.

- **Biot, Villes et Métiers d'arts**

Plus que jamais l'association des artisans d'art « la Créative » prouve son dynamisme, il sera mis à disposition des artisans deux nouveaux locaux municipaux sous forme de « boutique éphémère ».

Un événement d'ampleur sur le verre est programmé pour le mois de septembre, ceci afin de consolider l'identité de Biot en tant que Ville et Métiers d'arts pour le verre bullé.
Le projet de création d'une salle polyvalente intègrera une œuvre réalisée avec la participation des artisans biotois.

III – Réalisé 2017, perspectives 2018 et prospective 2019-2020

A. Réalisé 2017

I- Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont constituées principalement de la fiscalité, des compensations et dotations de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de l'Etat.

Hors recette exceptionnelle, les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont en baisse de 155 K€ (-1%) par rapport au réalisé 2016. Il est rappelé que la commune a enregistré une recette de 819 620 € en 2016 correspondant au remboursement de l'assurance au titre de la catastrophe naturelle de 2015.

- **La fiscalité**

- ❖ **Les impôts locaux**

Conformément aux engagements de la majorité municipale sur l'ensemble du mandat, les taux communaux sont stables :

	BIOT	Moyenne de la strate	Produits 2017	2017/2016
Taxe d'habitation	15.20 %	16,61 %	3 264 K€	+ 56 K€
Foncier Bâti	14.00 %	22,74 %	4 025 K€	+ 87 K€
Foncier non Bâti	12.60 %	57,79 %	24 K€	+ 1 K€

- ❖ **Les droits de mutation**

Les recettes liées aux ventes d'immeubles sont très fluctuantes. Après les baisses de 4 % entre 2014 et 2015, et 2% entre 2015 et 2016, les droits de mutation repartent à la hausse en 2017 (+2 % en 2017 par rapport à 2016). Le montant perçu en 2017 est de 882 374 €.

- **Les reversements de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.**

Biot appartient à la CASA, Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre. Lors de la mise en place de l'intercommunalité, les recettes de la Taxe Professionnelle ont été versées à la seule CASA.

- En compensation, celle-ci reverse à la commune depuis une « attribution de compensation » qui s'est élevée en 2017 à 4 923 449 €.
La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie à la CASA le 18 décembre 2017 afin d'examiner le transfert de certaines compétences dont la compétence « lecture publique » (médiathèque). L'impact pour Biot est de 100 766 € par année et un montant cumulé de 437 893 € qui sera étalé sur 5 années. Ce montant sera prélevé à compter de 2018 et jusqu'en 2022 à hauteur de 188 K€. A compter de 2023, le montant prélevé sera de 101 K€.

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

- La CASA reverse également une dotation de solidarité qui s'est élevée en 2017 à 642 247 €, soit une baisse de 10% par rapport à 2016 (-71 K€). Elle annonce une stabilité en 2018.

II- Les dépenses de fonctionnement

La variation des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017 est de -119 614 €, soit -1%. Cette variation s'explique par :

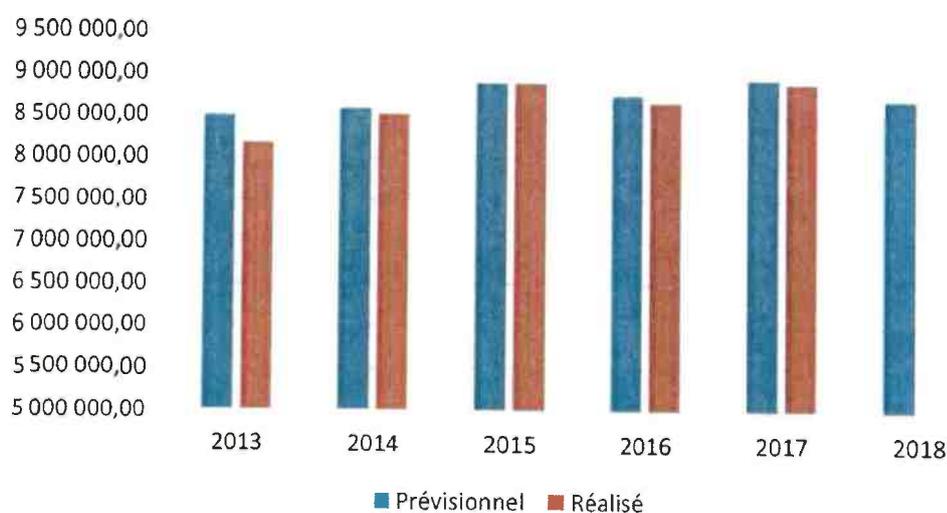
- ❖ Plusieurs baisses :
 - Les charges générale de fonctionnement : - 133 K€ (- 4 %).
 - Les charges financières : - 289 K€ (- 36 %).
- ❖ Plusieurs hausses :
 - La masse salariale : + 234 K€ (+ 3%).
 - Les prélèvements sur nos recettes (FPIC, SRU et DGF) : + 143 K€ (+ 30 %).

- **La masse salariale**

La commune de Biot compte 213 agents (titulaires et non titulaires) auxquels s'ajoutent les personnes en contrats saisonniers, en contrats pour remplacement ou en contrats aidés. A noter que le CCAS compte de son côté 11 agents et un contrat aidé.

Cette équipe, au service du public, contribue à faire fonctionner les services municipaux.

Evolution masse salariale 2013-2018



- ❖ La masse salariale de la commune est en hausse en 2017 par rapport à 2016 de 234 K€ (+ 3%).
 - En 2014, cette augmentation était due aux frais de personnel de la médiathèque refacturés par la CASA à la commune pour 145 000€, ainsi qu'au début de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (septembre 2014), qui a entraîné le recrutement de personnels d'animation supplémentaires.
 - En 2015, elle était due à la mise en place des rythmes scolaires en année pleine, ainsi qu'à l'impact de la catastrophe naturelle du 3 octobre. Rappelons qu'à cette occasion, le montant des heures supplémentaires a été versé par la collectivité au CCAS à la demande des agents et au profit des sinistrés.

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

- En 2016, la baisse fait suite à une négociation avec la CASA, la commune n'avait plus à prendre en charge certains frais de personnel de la médiathèque communautaire (délibération du conseil municipal du 3 mars 2016).

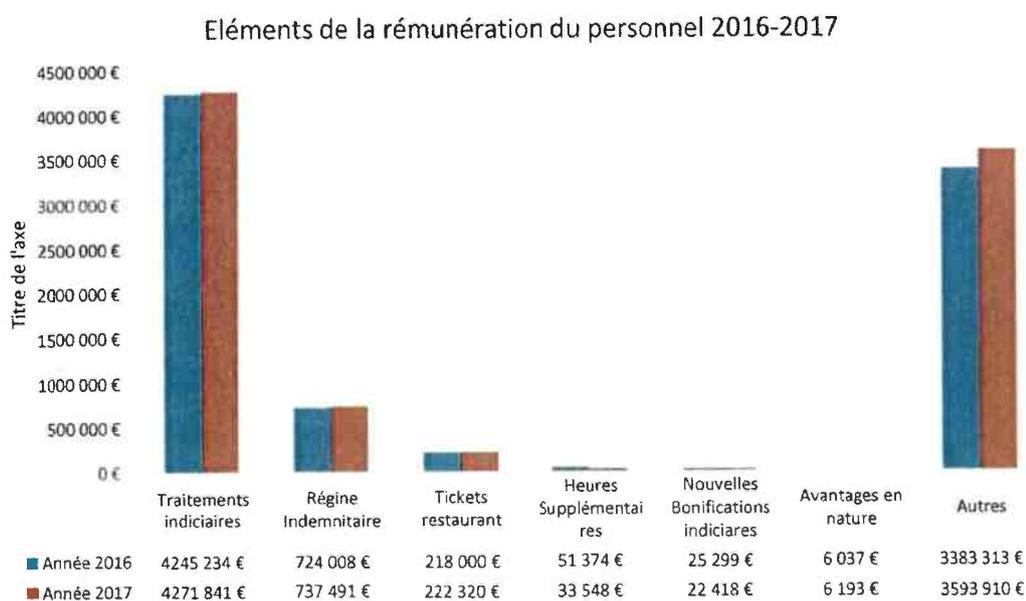
- En 2017, la hausse est liée à des événements qui s'imposent à la commune
 - Le recensement de la population et des élections présidentielles et législatives impactant le chapitre 12 à hauteur de 71 437 €.
 - L'augmentation du point d'indice sur le traitement des fonctionnaires (0,6%) et du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (protocole PPCR) pour 69 191 €.

Cette nouvelle réglementation vise à moderniser le statut des fonctionnaires, à améliorer leur rémunération et leur retraite. Ce dispositif appelé « transfert primes/points » est permanent. Sa mise en œuvre s'est faite entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017 en fonction des cadres d'emploi. Sans compensation de la part de l'Etat, la commune a donc payé des charges supplémentaires sur les salaires des agents.
 - Des remplacements supplémentaires sur le pôle scolaire / petite enfance pour 50 470 €.

Nous avons bénéficié jusqu'à fin juin 2017 du dispositif de contrats aidés financés par l'Etat (6 contrats aidés). Ce dispositif n'a pas été reconduit sur le deuxième semestre 2017. Les derniers contrats aidés se terminent en 2018. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces recettes depuis 2016 :

Année	Montant (remboursement / recette)
2016	98 244.98 €
2017	48 275.43 €
2018	18 800.00 €

Le graphique ci-dessous présente les éléments de la rémunération du personnel 2016-2017 :



NB : la partie « autres » correspond aux charges patronales, charges sociales hors rémunération (CNAS, assurance groupe, FNC, FIPHP, études surveillées,...)

La durée effective du travail dans la commune est de 35 heures par semaine.

- **La péréquation horizontale ou FPIC**

La péréquation horizontale s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches » par le biais du Fonds de Péréquation

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

Ville de Biot - Conseil Municipal du 22 février 2018 – 2018/7/0-07 – 10/19

des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce FPIC est calculé par la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et prélevé sur nos recettes d'impôts.

Le montant prélevé en 2017 est de 321 743 €, soit une hausse de 52% par rapport à 2016 (+ 110 K€).

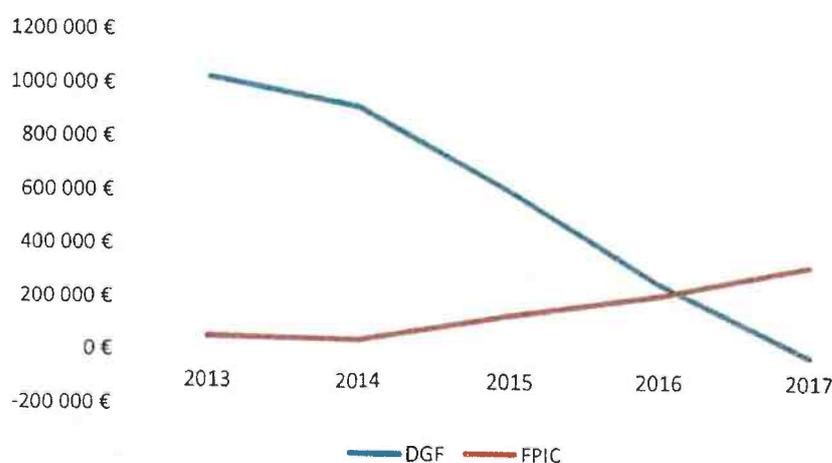
- **La Péréquation verticale et la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat**

La péréquation verticale est assurée au travers des dotations de l'Etat aux collectivités. La Dotation Globale de Fonctionnement en est le principal instrument.

Le montant de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) perçu par notre commune s'élevait en 2014 à 912 955 €. En 2015, à 600 378 € et s'est établie à 256 865 € en 2016.

La DGF devient négative pour la première fois en 2017, le prélèvement est de 15 626 €.

Evolution comparée de la DGF et du FPIC



- **La pénalité de la loi SRU**

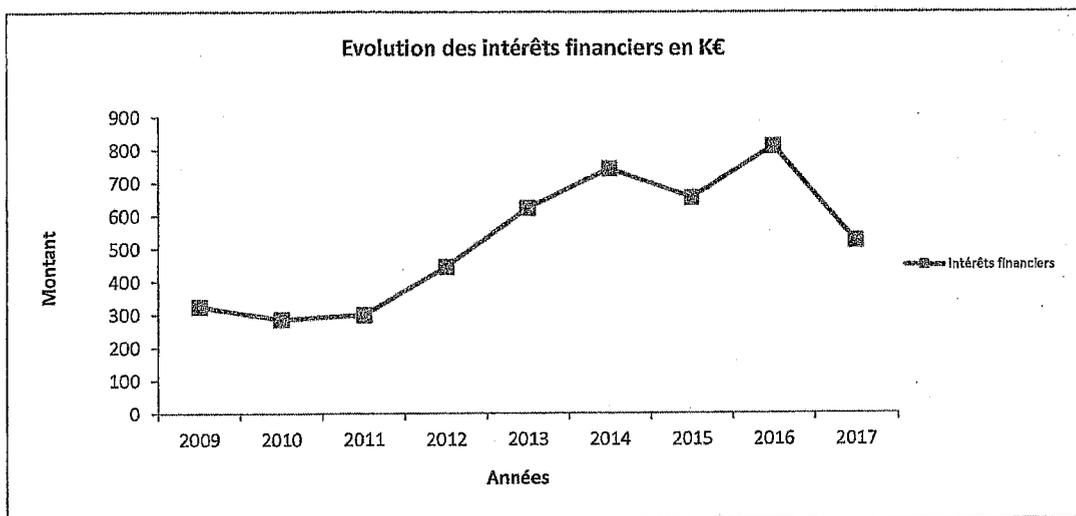
Le budget de fonctionnement continue à être impacté par la pénalité pour non-respect de la loi SRU et les retards de construction de logements sociaux accumulés ces dernières années : elle a pesé pour 140 925 € en 2015, 152 188 € en 2016 et enfin 169 708 € en 2017. La commune met tout en œuvre pour favoriser la construction de logements à des prix décents et, ce faisant, réduire cette pénalité.

- **Les intérêts de la dette**

Les intérêts de la dette baissent fortement en raison du désendettement de la commune et de la renégociation d'un emprunt (Conseil Municipal du 22 Septembre 2016). La baisse des charges financières entre 2016 et 2017, hors éléments exceptionnels 2016 (régularisation passée en conseil municipal du 8 décembre 2016 à hauteur de 178 932 € et pénalité de résiliation de 25 313 € versée dans le cadre de la renégociation d'un emprunt), est de -84 K€ (- 14%).

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

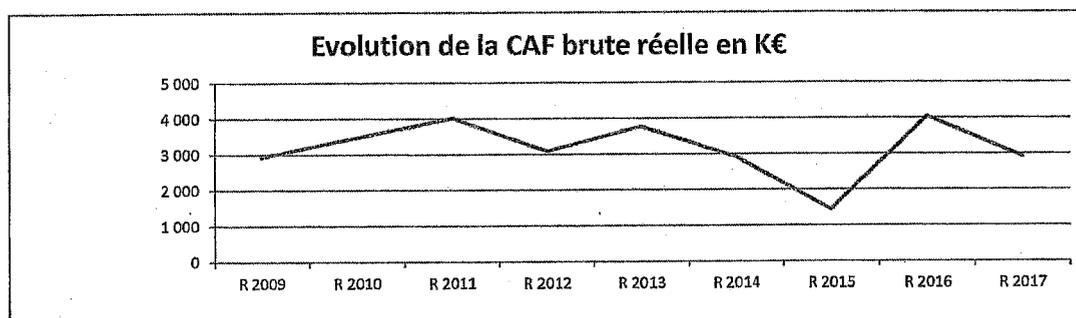


III- La Capacité d'Autofinancement ou Résultat Réel de Fonctionnement

Dans un contexte de baisse des recettes de fonctionnement, la maîtrise des dépenses reste la condition pour dégager des marges de manœuvre pour l'investissement tout en maintenant la qualité du service public.

Le cycle d'exploitation - recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement (dont intérêt de la dette) - dégage une Capacité d'Autofinancement (CAF brute). Celle-ci couvre en priorité le remboursement de la part en capital des annuités d'emprunts.

Après de fortes variations entre 2015 et 2016, le résultat 2017, comme annoncé lors du DOB 2017, est en baisse par rapport à 2016. Il revient cependant au même niveau qu'en 2014 à 2.9 M€.



IV - La dette

Depuis 2014, le désendettement de la commune a débuté, aucun emprunt n'a été souscrit (hors renégociation d'un emprunt de 1,1 M€ fin 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement). La concrétisation de plusieurs grands projets municipaux en 2018 va ouvrir un nouveau cycle d'emprunts.

AR PREFECTURE

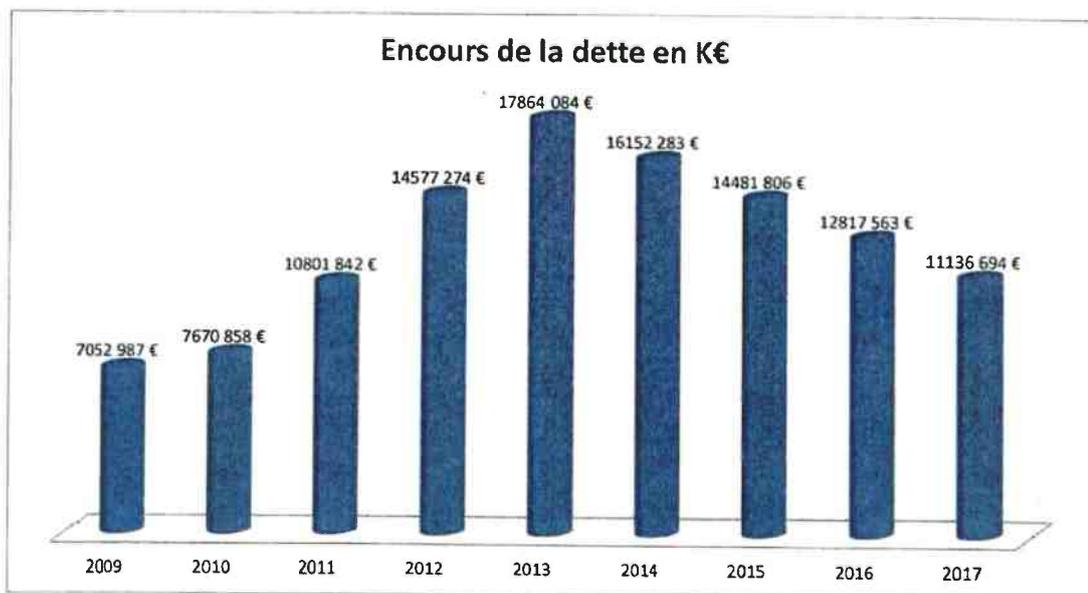
006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

Emprunts contractés en €



- **L'encours de la dette**

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette de la commune s'élève à 11,1 M€ (cet encours tient compte de l'amortissement de l'emprunt obligataire de 490 K€ par année de 2013 à 2022), soit une baisse de 1.7 M€ par rapport au 31 décembre 2016 (- 13%).



Au 31 décembre 2017, la charge de la dette par habitant est égale à 1 096€ pour une moyenne nationale de 918 € pour les habitants des communes de même importance démographique. (CA 2016 DGCL)

La structure de dette est sécurisée, la commune n'a pas souscrit d'emprunt toxique.

V – Les opérations d'équipement (hors emprunt)

Sur 2017, la commune a réalisé 7.6 M€ d'investissements dont 44 % consacrés au Fonds Barnier (3.4 M€). Ce montant est présenté en dépenses d'investissement (acquisition du foncier) et en recettes d'investissement (fonds d'Etat).

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

Les principaux investissements, hors Fonds Barnier, réalisés en 2017 pour un total de 4.2 M€ sont présentés ci-dessous :

- ❖ Réparation catastrophe naturelle : 1 M€
- ❖ Extension du cimetière de la Rine : 1 M€
- ❖ Rue Saint Sébastien : 0.2 M€
- ❖ Réseau Eaux Pluviales : 0.2 M€
- ❖ Chapelle Saint Roch : 0.1 M€
- ❖ Travaux de voirie : 0.1 M€
- ❖ Projet Saint Eloi : 0.1 M€

B. Perspective 2018

1 – Le fonctionnement

Dans un contexte de contraintes budgétaires toujours plus importantes dues notamment aux baisses des dotations de l'état, à la diminution de l'attribution de compensation de la CASA et aux nouvelles réglementations (dont la délivrance des cartes d'identité biométriques à compter du 8 mars 2017...), l'objectif est de poursuivre les efforts de suivi au plus juste des dépenses de fonctionnement.

- ***Les recettes réelles de fonctionnement***

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 302 K€ par rapport au BP 2017, soit - 2 %. Cette diminution s'explique par une DGF négative en 2018 (le montant prévu au BP 2017 était de + 250 K€) et la traduction dans nos recettes de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue fin 2017. La CLECT a examiné le transfert de la compétence « lecture publique » (médiathèque dont l'impact pour Biot sur 2018 est de 188 K€).

Une autre CLECT se réunira en 2018 pour évaluer les nouvelles compétences transférées notamment la GEMAPI (l'impact est chiffré à 60 K€) et les Zones d'Activités Economiques.

Les bases fiscales n'étant pas encore connues aujourd'hui, la prudence est de mise sur l'évolution de ces recettes : elles sont estimées en relative stabilité au BP 2018 par rapport au réalisé 2017.

- ***Les dépenses réelles de fonctionnement***

Les dépenses réelles de fonctionnement seront en baisse au BP 2018 de -2% par rapport au BP 2017 (soit - 302 K€).

- ***La masse salariale***

Depuis le début du mandat, la commune a mené une politique volontariste en faveur des services publics et des services à la population (Temps d'Activités Périscolaires, Régie funéraire, Conseils de quartiers, Comptoir des initiatives, accompagnement des sinistrés de la catastrophe naturelle du 3 octobre, actions de prévention face aux risques naturels, Espace des Arts et de la Culture, Comptoir Citoyen). L'objectif est de maintenir un service public de qualité et de proximité pour les Biotois et de piloter au plus juste la masse salariale.

Une baisse significative de la masse salariale est prévue au BP 2018 (chapitres 12 et 67) : - 261 K€ par rapport au BP 2017, soit - 3%.

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

Cette baisse s'explique par :

- Des évolutions de carrière : + 80 K€.
- Des réorganisations : - 259 K€.
- Des prestations non reconduites : - 83 K€ (recensement, élections).

○ **Les autres dépenses réelles de fonctionnement**

Les autres dépenses réelles de fonctionnement (hors masse salariale) seront en diminution de 67 K€, soit - 1 %.

La baisse la plus significative concerne les charges générales de fonctionnement (chapitre II) avec une baisse de 132 K€ soit -4 %. Tous les services ont été mis à contribution pour que seules les dépenses incontournables soient intégrées au BP 2018.

Certaines hausses restent inévitables :

- ❖ Prélèvements sur les recettes : + 26 K€ (dont DGF négative pour 16 K€)
Biot est contributeur au FPIC (péréquation horizontale), il est très difficile d'avoir une perspective sur l'évolution de ce prélèvement.
- ❖ Charges financières : + 55 K€. La concrétisation de plusieurs projets d'investissements sur 2018 va se traduire par un emprunt d'équilibre d'un montant maximum de 7.4 M€. Des charges financières correspondantes sont prévues en 2018.

• **La Capacité d'Autofinancement ou Résultat Réel de Fonctionnement**

La CAF brute reste stable à 2.1 M€ au BP 2018 (2.1 M€ au BP 2017) grâce aux efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de baisse des recettes.

Les efforts sur les dépenses, tant au niveau de l'optimisation de la masse salariale que sur les dépenses courantes de fonctionnement, se poursuivent toute l'année. Ainsi, sur 2017, le taux de réalisation de la CAF brute par rapport aux prévisions est de 140 %.

II – L'investissement

L'année 2018 ouvre des crédits significatifs en dépenses d'investissement : 23 M€ dont 1.8 M€ de remboursement du capital de la dette, 4.6 M€ de reports d'investissements et 21.2 M€ de dépenses d'équipements. Sur ces 21.2 M€ de dépenses d'équipement, 8.2 M€ concernent la gestion des fonds Barnier.

Ces dépenses d'équipement correspondent au démarrage de plusieurs projets importants :

- ❖ Parking des Bâchettes : 4.7 M€
- ❖ Mairie : 1.8 M€
- ❖ Place de l'Eglise et rue de la Caroute : 1 M€
- ❖ Sécurisation de l'entrée du chemin de Saint Julien : 0.7 M€

D'autres travaux se poursuivront en 2018 :

- ❖ Gestion des Fonds Barnier : 8.2 M€
- ❖ Extension du cimetière de la Rine : 1.2 M€
- ❖ Réparation catastrophe naturelle et prévention des risques naturels pour 0.5 M€

❖ Rue Saint Sébastien : 0.2 M€

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

- ❖ Accessibilité handicapés : 0.2 M€
- ❖ Saint Eloi : 0.1 M€

Enfin, des travaux récurrents sont prévus notamment pour les bâtiments communaux et la voirie :

- ❖ Travaux dans les écoles : 0.3 M€
- ❖ Murs de soutènement : 0.3 M€
- ❖ Travaux sur la voirie communale et mise en accessibilité : 0.2 M€
- ❖ Travaux espace des Arts et de la Culture : 0.1 M€

Ces dépenses d'équipement (21.2 M€) sont financées par :

- ❖ Des subventions d'investissement pour 10.5 M€ (dont fonds Barnier : 8.2 M€).
- ❖ Un emprunt d'équilibre d'un montant maximum de 7.4 M€
- ❖ L'autofinancement pour 2.7 M€
- ❖ D'autres recettes d'investissement pour 0.6 M€

D. Prospective 2019 et 2020

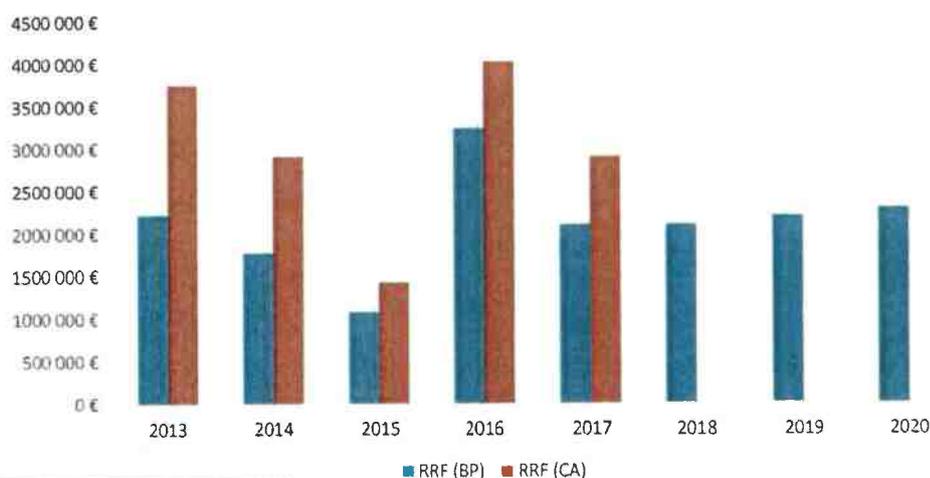
I – Le fonctionnement

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- ❖ Recettes de fonctionnement : + 1 % à compter de 2019 (par rapport au BP 2018) qui correspond à la hausse « habituelle » des bases d'impôts.
- ❖ Dépenses de fonctionnement : stabilité par rapport au BP 2018. Il est à signaler que la pénalité SRU prévue à hauteur de 170 K€ au BP 2018 ne devrait plus nous impacter à compter de 2019 (vente de la Bourgade).

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution de la CAF brute 2018-2020 est présentée ci-dessous :

Evolution de la CAF brute ou Résultat Réel de Fonctionnement



AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

II – L'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement

Les choix d'investissements définis par la majorité municipale et qui engagent la commune sur plusieurs années sont liés aux besoins identifiés comme prioritaires pour les habitants de Biot :

- Sécurité des personnes et des biens liés aux risques naturels.
- Rattrapage sur l'entretien et la mise aux normes de la voirie et des bâtiments communaux.
- La dynamisation du village dont le projet de parking municipal des Bâchettes.
- L'extension du cimetière de la Rine.

Sur le mandat 2014-2020, le montant total des investissements à réaliser est d'environ 32.3 M€ hors Fonds Barnier :

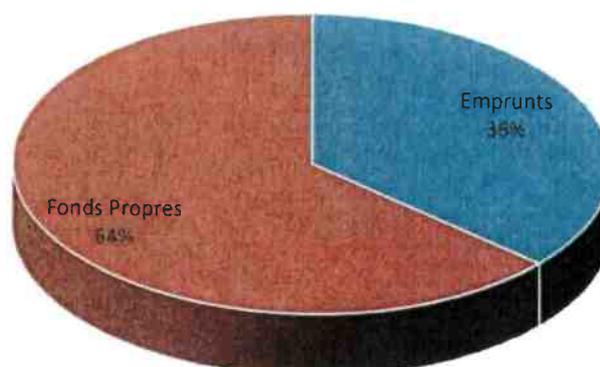
Parking des Bâchettes	5.8 M€
Voie / sécurité / accessibilité	5.8 M€
Réparation catastrophe naturelle du 3 octobre 2015	3.6 M€
Finalisation des projets du précédent mandat	2.9 M€
Mise en valeur et dynamisation du village	2.6 M€
Extension du cimetière de la Rine	2.2 M€
Entretien et sécurisation des bâtiments communaux	2.2 M€
Autres travaux récurrents	2.0 M€
Prévention des risques	1.9 M€
Mairie	1.9 M€
Développement durable de la commune	1.3 M€

La mise en œuvre des projets sera adaptée en fonction des marges de financement de la commune.

Ce programme d'investissement (hors fonds Barnier) sera financé par :

- ❖ Autofinancement et ressources propres pour 20.6 M€
- ❖ La dette pour 11.7 M€

Financement PPI 2014-2020

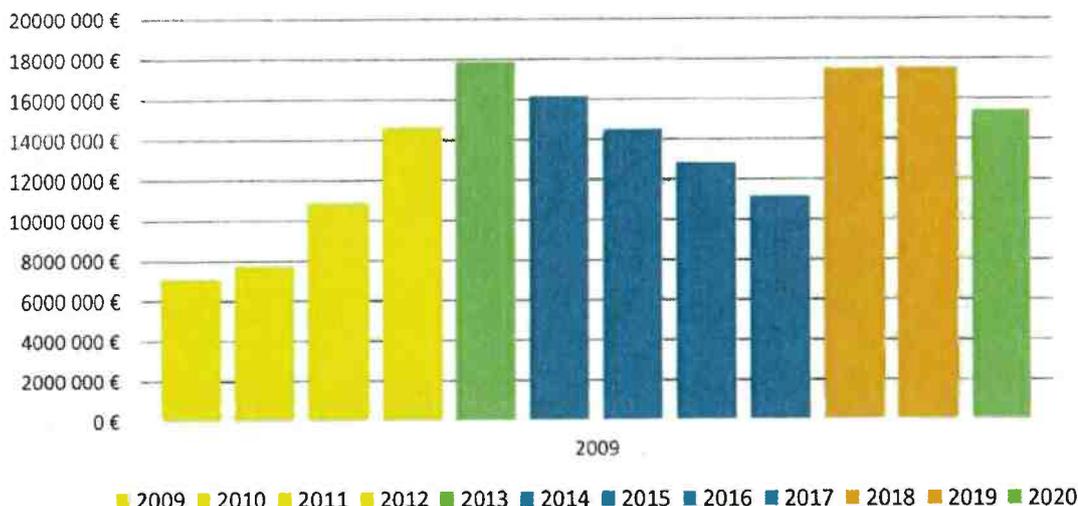


AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Reçu le 26/02/2018

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de la dette de 2014 à 2020. L'encours de dette au 31/12/2020 est prévu à hauteur de 15 384 K€. Pour mémoire, il était de 17 864 K€ au 31 décembre 2013.

Encours de dette : 2009 à 2020



IV – Les budgets annexes

La commune présente également 5 budgets annexes :

- Assainissement
- Eau
- Tourisme
- Pompes Funèbres
- CCAS et CCAS Annexe

Pour le CCAS et CCAS Annexe, un Rapport sur les Orientations Budgétaires est présenté en Conseil d'Administration qui aura lieu le 14 Mars 2018.

• Eau et assainissement

Pour les budgets eau et assainissement, le transfert obligatoire de la compétence initialement prévue en 2020 dans le cadre de la loi NOTRe n'est pas encore définitivement arrêté. La date de 2026 est évoquée ... Il est rappelé que le contrat de DSP de l'Eau s'arrête le 30 juin 2023.

Les principaux investissements sur le budget de l'eau ont été présentés dans la délibération du 2 mars 2017. Ils sont également rappelés ci-dessous :

Désignation Travaux Aep sur projets de voirie	Année de pose	Diamètre (mm)	Longueur Aep (m)	Estimations (€ TTC)	Année de réalisation
"Parking des Bachettes"	Création	100/80	370	111 000 €	2018
Chemin des Issarts (dans le cadre de la réfection du pont sur le vallon des Issarts)	Création	100	125	37 500 €	2018/2019
Chemin de St Julien (1 ^{ère} tranche - Elargissement sur 200 m depuis la chapelle)	1956	150	187	56 100 €	2018/2019
St Sébastien/Arcades/Eglise (Requalification des rues du village)	1930/1952	150/80	320	96 000 €	2020
Divers/Imprévus (Dont extensions pour création de poteaux d'incendie)	Création/ Renouvellement	100 mini	420	126 000 €	2018/2020
TOTAL				426 600 €	

AR PREFECTURE

006-2106 00185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

Les principaux investissements sur le budget assainissement pour la période 2018-2020 sont :

- Travaux de collecte des eaux usées dans le quartier Olivaie : 420 000 € TTC
- Travaux de collecte des eaux usées dans le quartier de la Brague : 474 000 € TTC
- Travaux de collecte des eaux usées dans le quartier de la Romaine : 240 000 € TTC

Le programme étant établi, les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'eau et l'assainissement ne devraient plus évoluer de façon significative de 2018 à 2020.

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette du budget assainissement s'élève à 829 332 €, soit une baisse de 65 311 € par rapport au 31 décembre 2016 (- 7%).

La structure de dette est sécurisée. Comme pour le budget de la commune, il n'a pas été contracté de nouvel emprunt depuis 2014 et il n'y a pas d'emprunt toxique sur le budget assainissement.

- **Tourisme**

Le budget Tourisme en 2018 sera impacté par la refonte du site « Biot tourisme » avec un coût prévisionnel de 40 K€.

Les dépenses de fonctionnement ne devraient pas évoluer de façon significative en 2019 et 2020. Quant aux recettes, des efforts de recouvrement de la taxe de séjour devraient générer une augmentation de 10 à 20% de ce poste.

La subvention d'équilibre de la ville devrait revenir à des niveaux proches de 2016 et 2017, soit en moyenne 80 K€.

- **Régie funéraire municipale**

Enfin, la régie funéraire municipale poursuit son développement et prendra toute sa dimension au sein du comptoir citoyen. Il intégrera un nouveau service à la population au second semestre 2018. Il est rappelé que ce budget est autonome, il doit s'auto-financer.

Tels sont les éléments dont je vous invite à débattre.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018, sur la base du présent rapport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 23 février 2018



Le Maire,

Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Ville de Biot - Conseil Municipal du 22 février 2018 – 2018/7/0-07 – 19/19

AR PREFECTURE

006-210600185-20180222-2018_7_0_07-DE
Regu le 26/02/2018

